

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

## AMENDEMENT

N ° II-CF592

présenté par  
Mme Blin, Mme Minard et M. Brigand

-----

### ARTICLE 49

#### ETAT B

**Mission « Cohésion des territoires »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.